

11457101
KR/VA/

INFORMATION PREALABLE

Les parties ci-après nommées, devant conclure entre elles un avant-contrat portant sur la vente d'un bien immobilier, ont été informées par le rédacteur des présentes que la forme sous seing privée du présent avant contrat ne leur permettra pas de le faire publier à la conservation des hypothèques ou au livre foncier.

En conséquence, si l'une des parties refuse ou est devenue incapable de réaliser ou de réitérer la convention par acte authentique, l'autre partie ne pourra pas faire inscrire les présentes directement au fichier immobilier afin de conserver son droit et de le rendre opposable aux tiers, préalablement à toute décision de justice.

Les parties averties de cette situation déclarent néanmoins persister dans la conclusion entre elles d'un acte sous signatures privées.

Par suite, en cas de refus ou d'incapacité de l'une des parties, un procès-verbal authentique avec l'acte sous signatures privées pour annexe pourra, à la requête de l'autre partie, être dressé afin de constater cette défaillance, sans pour autant conférer une authenticité à l'acte ainsi annexé.

Ce procès-verbal pouvant alors être publié au fichier immobilier dans l'attente d'une décision judiciaire.

COMPROMIS DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

VENDEUR

La **Commune de GAP**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Hautes Alpes, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de GAP (05000), identifiée au SIREN sous le numéro 210500617.

ACQUEREUR

L'Association dénommée **Association Musulmane et Culturelle de Gap**, Association déclarée identifiée au SIREN sous le numéro 052001706, dont le siège est à GAP (05000), 1 rue de l'Imprimerie.

Cette association a été déclarée à la Préfecture des Hautes Alpes, le 27 décembre 2000.

H. A. 47